



HESPER FUND

R.C.S. Luxembourg B 234859

**Rapport annuel pour la période allant du
1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement luxembourgeois conforme à la partie I de la loi du
17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version
actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'une société d'investissement
à capital variable (SICAV),
R.C.S. Luxembourg B 234859



Table des matières

	Page
Rapport d'activité	2
Répartition géographique par pays du HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS	5
Répartition sectorielle du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	6
Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS	9
Compte de résultat du HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS	14
Composition de l'actif au 31 décembre 2022	18
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022	23
Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé	32
Annexe conformément au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	35
Gestion, distribution et conseil	44

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d'informations de base, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que le rapport annuel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du siège de la Société d'investissement, du dépositaire, de l'agent payer, du distributeur et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions d'actions ne sont valables que lorsqu'elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Rapport d'activité

La direction du fonds produit le présent rapport sur ordre du Conseil d'administration de la Société de gestion :

La fin abrupte de l'ère des taux d'intérêt extrêmement bas ou négatifs

Une nouvelle année choc pour les marchés de capitaux : guerre, inflation et effondrement des marchés

Pour les investisseurs du monde entier, l'année 2022 a sans aucun doute été l'une des pires années de ces dernières décennies. Une année au cours de laquelle l'envolée de l'inflation, la guerre en Ukraine et le durcissement agressif de la politique des banques centrales ont fait perdre un cinquième de leur valeur aux marchés d'actions du monde entier et provoqué une baisse de 16 % des marchés obligataires mondiaux. Et les placements traditionnels n'ont offert aucun refuge.

- 2 Ce fut une année historique pour les banques centrales, qui ont relevé leurs taux d'intérêt à un rythme inégalé depuis les années 1980 afin de juguler une inflation tenace qui avait atteint son point le plus élevé depuis quatre décennies. La fin de l'ère des taux extrêmement faibles ou négatifs a été un coup dur pour les marchés. Un changement sans précédent qui nous a fait entrer dans une phase transitoire très incertaine.

Le Fonds a connu une évolution favorable pendant neuf mois dans ce contexte difficile, mais il a trébuché au dernier trimestre. Le HESPER FUND - Global Solutions a perdu 3,8 % en 2022 et terminé l'année en repli de 6,73 % par rapport à son record absolu du 29 septembre. Le rendement annualisé depuis son lancement a chuté à 5 %. La volatilité est pourtant restée contrôlée à 6,3 %, de sorte que le profil risque/rendement reste intéressant.

Surmonter les crises

En début d'année, nous avons été surpris par un choc supplémentaire : l'entrée des troupes russes en Ukraine. Ce fut un coup difficile pour les marchés et la stabilité au niveau mondial. Heureusement, le HESPER FUND - Global Solutions a réagi rapidement à ce nouveau scénario en vendant une partie de ses actifs et devises européens, en renforçant ses positions sur le dollar et les matières premières et en liquidant une partie de ses actions. La guerre a déclenché une inflation qui a contraint les banques centrales du monde entier à relever leurs taux directeurs.

Une année importante pour le HESPER FUND - Global Solutions

HESPER FUND - Global Solutions a soufflé ses trois bougies en juin, et les encaissements se sont accélérés au second semestre. Le fonds a ainsi doublé de volume pour atteindre près de 82 millions d'euros en fin d'année. Le prochain objectif est d'atteindre un actif total de 100 millions d'euros afin d'attirer aussi les gros investisseurs.

La performance a été freinée à l'automne par la dynamique volatile de la politique britannique

Les derniers mois de l'année ont été difficiles pour le fonds. HESPER FUND - Global Solutions a décelé correctement l'approche de problèmes au Royaume-Uni, mais il s'en est mal sorti. Liz Truss, la Première Ministre qui a succédé à Boris Johnson, a tenté d'instaurer une politique financière extrêmement accommodante et s'est exprimée contre l'indépendance de la Banque d'Angleterre durant sa campagne électorale. HESPER FUND - Global Solutions a vendu la livre et les obligations d'État, s'attendant à une pression sur le marché. Et c'est précisément ce qu'il s'est passé lorsque le ministre des Finances Kwasi Kwarteng a annoncé le « mini-budget » prévoyant des réductions d'impôts et une augmentation des dépenses. Le plan économique de Truss a provoqué un effondrement des marchés britanniques et contraint la Banque d'Angleterre à intervenir.

Pendant une semaine sortie tout droit d'un feuilleton télévisé, Truss a dû faire face à la mauvaise humeur des marchés et à la mutinerie d'une partie de ses députés. Après qu'elle eut limogé son ministre des Finances un week-end, son nouveau ministre des Finances a laissé tomber l'ensemble du programme fiscal. Liz Truss a démissionné peu après, au bout de six semaines seulement à la tête du gouvernement, après l'échec de sa tentative de sauver la crédibilité du Royaume-Uni. Notre erreur a été de laisser les positions ouvertes alors que la plupart des bouleversements ont eu lieu le week-end.

Au Royaume-Uni, le nouveau gouvernement de Rishi Sunak a supprimé le programme fiscal de Liz Truss et pris des mesures d'économie pour stabiliser à nouveau les finances publiques. La livre et les obligations d'État se sont nettement redressées lorsque le Royaume-Uni, dans un changement de cap radical, a rétabli la stabilité politique et la modération fiscale. HESPER FUND - Global Solutions a clôturé ses positions au beau milieu d'un revirement brutal et essuyé en octobre une perte de 3,71 %. Novembre et décembre ont également été des mois néfastes pour HESPER FUND - Global Solutions lorsque le marché a retrouvé confiance dans l'espoir d'un changement de cap précoce de la Fed et que le dollar a faibli.

Scénario macroéconomique du HESPER FUND – Global Solutions

Scénario de base pour 2023 : Nous prévoyons un ralentissement et quelques trimestres de croissance négative suivis d'une faible croissance.

L'inflation recule lentement et la politique monétaire reste restrictive. La politique budgétaire reste expansive. Prévisions diverses pour les différentes régions.

Légère récession probable, forte récession peu probable.

La Fed va vouloir « plus de preuve » d'un recul de l'inflation et continuer de durcir sa politique, mais plus lentement.

Contexte volatil, mais meilleures perspectives pour les actions et les obligations par rapport à 2022.

Positif : contexte désinflationniste, banques centrales moins agressives, nouvel espoir pour la Chine, amélioration de la situation énergétique.

Négatif : Inflation de base toujours élevée, politique monétaire restrictive, pression sur les revenus réels et forte incertitude.

L'exposition vis-à-vis de tous les placements reste faible.

3

Munsbach, janvier 2023

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société est habilitée à créer des catégories d'actions assorties de droits différents.

Les catégories d'actions décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie d'actions (A-12) EUR	Catégorie d'actions (A-12) CHF	Catégorie d'actions (T-12) EUR	Catégorie d'actions (T-10) EUR
WKN :	A2PEEC	A2PEED	A2QK9X	A2PEEF
Code ISIN :	LU1931795501	LU1931796905	LU2275633894	LU1931800350
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % par an	0,15 % par an	0,15 % par an	0,15 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	CHF	EUR	EUR

	Catégorie d'actions (T-12) CHF	Catégorie d'actions (T-12) USD	Catégorie d'actions (A-6) EUR	Catégorie d'actions (A-6) CHF
WKN :	A2PEEG	A2PEEH	A2PED6	A2PED7
Code ISIN :	LU1931801754	LU1931801911	LU1931802216	LU1931803297
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % par an	0,15 % par an	0,15 % par an	0,15 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	distribution	distribution
Devise :	CHF	USD	EUR	CHF

	Catégorie d'actions (T-6) EUR	Catégorie d'actions (T-6) CHF	Catégorie d'actions (T-6) USD
WKN :	A2PED9	A2PEEA	A2PEEB
Code ISIN :	LU1931806399	LU1931808338	LU1931810235
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % par an	0,15 % par an	0,15 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	CHF	USD

Répartition géographique par pays du HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS

Répartition géographique par pays ¹⁾	
États-Unis d'Amérique	46,72 %
Allemagne	9,71 %
France	8,37 %
Suisse	7,13 %
Luxembourg	6,74 %
Irlande	5,63 %
Espagne	3,52 %
Pays-Bas	0,29 %
Portefeuille-titres	88,11 %
Contrats à terme	0,14 %
Avoirs bancaires ²⁾	10,61 %
Solde des autres créances et engagements	1,14 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

6

Répartition sectorielle ¹⁾

Emprunts d'État	49,50 %
Parts de fonds d'investissement	11,80 %
Services à la consommation	9,67 %
Services de télécommunications	5,07 %
Logiciels et services	3,85 %
Matériel et équipement informatique	3,24 %
Commerce de gros et de détail	2,71 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,41 %
Transports	0,57 %
Energie	0,29 %
Portefeuille-titres	88,11 %
Contrats à terme	0,14 %
Avoirs bancaires ²⁾	10,61 %
Solde des autres créances et engagements	1,14 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie d'actions (T-10) EUR

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2020	2,05	18.903	1.152,71	108,50
31.12.2021	2,80	23.302	522,66	120,15
31.12.2022	5,20	45.250	2.683,84	114,98

Catégorie d'actions (A-6) CHF

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2020	0,10	1.000	-699,33	97,98	106,13 ¹⁾
31.12.2021	0,11	1.000	0,00	113,59	117,72 ²⁾
31.12.2022	0,39	3.417	297,16	114,63	112,88 ³⁾

7

Catégorie d'actions (T-6) EUR

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2020	8,68	78.178	-12.000,65	110,98
31.12.2021	10,68	86.503	1.012,24	123,51
31.12.2022	24,75	208.310	15.118,54	118,82

Catégorie d'actions (T-6) CHF

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2020	21,83	226.322	21.186,63	96,48	104,51 ¹⁾
31.12.2021	27,58	246.562	2.121,72	111,84	115,91 ²⁾
31.12.2022	33,66	298.689	5.999,59	112,70	110,98 ³⁾

Évolution depuis le lancement

Catégorie d'actions (A-12) EUR

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR
11.02.2021	Lancement	-	-	100,00
31.12.2021	0,41	3.801	388,67	107,70
31.12.2022	6,14	59.631	5.983,24	102,99

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2020 : 1 EUR = 1,0832 CHF²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

Catégorie d'actions (A-12) CHF

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
11.02.2021	Lancement	-	-	92,60	100,00 ¹⁾
31.12.2021	0,01	100	9,26	103,50	107,27 ²⁾
31.12.2022	0,18	1.756	177,64	103,26	101,68 ³⁾

Catégorie d'actions (T-12) EUR

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR
11.02.2021	Lancement	-	-	100,00
31.12.2021	0,01	100	10,00	107,52
31.12.2022	9,34	90.810	9.685,00	102,82

8

Catégorie d'actions (T-12) CHF

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
29.01.2021	Lancement	-	-	92,86	100,00 ⁴⁾
31.12.2021	0,02	220	20,43	106,08	109,94 ²⁾
31.12.2022	1,78	16.614	1.780,03	106,86	105,23 ³⁾

Catégorie d'actions (T-12) USD

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds En milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action USD
10.10.2022	Lancement	-	-	97,84	100,00 ⁵⁾
31.12.2022	0,02	277	25,99	88,31	94,18 ⁶⁾

Catégorie d'actions (A-6) EUR

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
04.11.2022	Lancement	-	-	100,00
31.12.2022	0,03	285	28,50	97,21

Catégorie d'actions (T-6) USD

Date	Actif net du compartiment En millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action USD
07.10.2022	Lancement	-	-	98,40	100,00 ⁷⁾
31.12.2022	0,46	5.190	489,76	88,73	94,63 ⁶⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 11 février 2021 : 1 EUR = 1,0799 CHF²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF⁴⁾ Converti en euros au taux de change du 29 janvier 2021 : 1 EUR = 1,0769 CHF⁵⁾ Converti en euros au taux de change du 10 octobre 2022 : 1 EUR = 0,9784 USD⁶⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD⁷⁾ Converti en euros au taux de change du 7 octobre 2022 : 1 EUR = 0,9840 USD

Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS

9

Composition de l'actif net du compartiment au 31 décembre 2022

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 74.578.335,20 EUR)	72.208.763,21
Avoirs bancaires ¹⁾	8.695.008,09
Plus-values latentes sur contrats à terme	114.536,48
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	321.339,91
Intérêts à recevoir	356.381,29
Créances sur vente d'actions	347.649,35
Autres actifs ²⁾	13.019,24
	82.056.697,57
Engagements au titre du rachat d'actions	-13.228,31
Autres passifs ³⁾	-86.745,56
	-99.973,87
Actif net du compartiment	81.956.723,70

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Cette position inclut des frais d'établissement activés

³⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion du fonds et des coûts de révision.

Allocation aux catégories d'actions

Catégorie d'actions (A-12) EUR	
Part de l'actif net du compartiment	6.141.570,47 EUR
Actions en circulation	59.630,778
Valeur par action	102,99 EUR

Catégorie d'actions (A-12) CHF	
Part de l'actif net du compartiment	181.365,00 EUR
Actions en circulation	1.756,314
Valeur par action	103,26 EUR
Valeur par action	101,68 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-12) EUR	
Part de l'actif net du compartiment	9.336.922,59 EUR
Actions en circulation	90.809,978
Valeur par action	102,82 EUR

Catégorie d'actions (T-10) EUR	
Part de l'actif net du compartiment	5.202.894,74 EUR
Actions en circulation	45.250,469
Valeur par action	114,98 EUR

Catégorie d'actions (T-12) CHF	
Part de l'actif net du compartiment	1.775.357,09 EUR
Actions en circulation	16.613,583
Valeur par action	106,86 EUR
Valeur par action	105,23 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-12) USD	
Part de l'actif net du compartiment	24.462,02 EUR
Actions en circulation	277,000
Valeur par action	88,31 EUR
Valeur par action	94,18 USD ²⁾

Catégorie d'actions (A-6) EUR	
Part de l'actif net du compartiment	27.704,83 EUR
Actions en circulation	285,000
Valeur par action	97,21 EUR

Catégorie d'actions (A-6) CHF	
Part de l'actif net du compartiment	391.683,10 EUR
Actions en circulation	3.417,000
Valeur par action	114,63 EUR
Valeur par action	112,88 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-6) EUR	
Part de l'actif net du compartiment	24.752.400,71 EUR
Actions en circulation	208.310,328
Valeur par action	118,82 EUR

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD

Catégorie d'actions (T-6) CHF

Part de l'actif net du compartiment	33.661.836,86 EUR
Actions en circulation	298.688,766
Valeur par action	112,70 EUR
Valeur par action	110,98 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-6) USD

Part de l'actif net du compartiment	460.526,29 EUR
Actions en circulation	5.190,090
Valeur par action	88,73 EUR
Valeur par action	94,63 USD ²⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD

Variation de l'actif net du compartimentpour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Total EUR	Catégorie d'actions (A-12) EUR EUR	Catégorie d'actions (A-12) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-12) EUR EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	41.626.528,41	409.404,87	10.350,01	10.751,83
Charges nettes ordinaires	-156.920,70	-39.926,46	-1.131,57	-61.043,66
Péréquation des revenus et charges	128.021,73	28.101,89	999,73	46.282,61
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	51.678.040,76	6.133.683,92	177.637,57	9.799.146,86
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-9.408.755,83	-150.447,90	0,00	-114.143,12
Plus-values réalisées	18.883.979,02	707.683,25	11.741,60	867.822,82
Moins-values réalisées	-15.055.285,43	-709.105,90	-13.729,95	-869.011,20
Variation nette des plus-values latentes	-2.766.466,65	-129.042,07	-2.867,97	-234.406,12
Variation nette des moins-values latentes	-2.972.417,61	-108.781,13	-1.634,42	-108.477,43
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	81.956.723,70	6.141.570,47	181.365,00	9.336.922,59

	Catégorie d'actions (T-10) EUR EUR	Catégorie d'actions (T-12) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-12) USD EUR	Catégorie d'actions (A-6) EUR EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	2.799.707,07	23.336,72	0,00	0,00
Charges nettes ordinaires	-30.210,89	-11.114,00	-11,66	12,56
Péréquation des revenus et charges	17.023,21	10.917,31	9,68	0,00
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	5.648.826,48	1.780.026,78	25.991,40	28.500,00
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-2.964.986,63	0,00	0,00	0,00
Plus-values réalisées	828.795,74	26.291,32	845,10	954,14
Moins-values réalisées	-800.825,28	-50.710,54	-1.567,46	-1.388,78
Variation nette des plus-values latentes	-155.671,95	6.825,52	-473,97	-352,09
Variation nette des moins-values latentes	-139.763,01	-10.216,02	-331,07	-21,00
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	5.202.894,74	1.775.357,09	24.462,02	27.704,83

	Catégorie d'actions (A-6) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-6) EUR EUR	Catégorie d'actions (T-6) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-6) USD EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	113.594,25	10.684.255,49	27.575.128,17	0,00
Charges nettes ordinaires	-146,72	-8.322,52	-5.229,29	203,51
Péréquation des revenus et charges	479,98	17.286,99	6.957,55	-37,22
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	297.158,22	21.099.080,45	6.198.231,32	489.757,76
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	0,00	-5.980.541,37	-198.636,81	0,00
Plus-values réalisées	68.589,85	5.113.842,79	11.241.889,48	15.522,93
Moins-values réalisées	-66.848,37	-4.461.235,88	-8.047.338,67	-33.523,40
Variation nette des plus-values latentes	-11.979,78	-804.030,00	-1.425.871,03	-8.597,19
Variation nette des moins-values latentes	-9.164,33	-907.935,24	-1.683.293,86	-2.800,10
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	391.683,10	24.752.400,71	33.661.836,86	460.526,29

Évolution du nombre d'actions en circulation

	Catégorie d'actions (A-12) EUR Volume	Catégorie d'actions (A-12) CHF Volume	Catégorie d'actions (T-12) EUR Volume	Catégorie d'actions (T-10) EUR Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	3.801,492	100,000	100,000	23.301,953
Actions émises	57.236,082	1.656,314	91.801,325	47.011,994
Actions rachetées	-1.406,796	0,000	-1.091,347	-25.063,478
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	59.630,778	1.756,314	90.809,978	45.250,469

	Catégorie d'actions (T-12) CHF Volume	Catégorie d'actions (T-12) USD Volume	Catégorie d'actions (A-6) EUR Volume	Catégorie d'actions (A-6) CHF Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	220,000	0,000	0,000	1.000,000
Actions émises	16.393,583	277,000	285,000	2.417,000
Actions rachetées	0,000	0,000	0,000	0,000
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	16.613,583	277,000	285,000	3.417,000

	Catégorie d'actions (T-6) EUR Volume	Catégorie d'actions (T-6) CHF Volume	Catégorie d'actions (T-6) USD Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	86.503,000	246.561,615	0,000
Actions émises	170.261,476	53.834,151	5.190,090
Actions rachetées	-48.454,148	-1.707,000	0,000
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	208.310,328	298.688,766	5.190,090

Compte de résultat du HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

14

	Total EUR	Catégorie d'actions (A-12) EUR EUR	Catégorie d'actions (A-12) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-12) EUR EUR
Revenus				
Produits des parts d'investissements	77.718,41	3.914,07	55,70	3.852,59
Intérêts sur les emprunts	547.066,47	25.196,91	382,52	30.649,65
Intérêts bancaires	38.727,15	3.680,06	77,72	4.896,99
Péréquation des revenus	243.599,24	35.999,41	1.499,96	65.229,62
Total des revenus	907.111,27	68.790,45	2.015,90	104.628,85
Charges				
Charges d'intérêts	-7.173,34	-459,43	-7,60	-660,82
Commission de gestion / commission de gestion de fonds	-496.567,17	-36.383,08	-519,61	-44.046,54
Taxe d'abonnement	-31.980,64	-1.461,00	-20,70	-1.759,36
Frais de publication et de révision	-23.291,51	-1.145,15	-17,22	-1.386,47
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-6.506,66	-275,94	-2,31	-289,38
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-1.991,50	-103,09	-1,77	-130,62
Taxes nationales	-13.017,58	-259,10	-4,00	-196,59
Frais d'établissement	-4.689,50	-190,29	-2,26	-226,41
Autres charges ¹⁾	-107.193,10	-4.338,53	-72,31	-5.464,09
Péréquation des charges	-371.620,97	-64.101,30	-2.499,69	-111.512,23
Total des charges	-1.064.031,97	-108.716,91	-3.147,47	-165.672,51
Charges nettes ordinaires	-156.920,70	-39.926,46	-1.131,57	-61.043,66
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	78.146,95			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		1,63	1,65	1,64
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		1,72	1,74	1,73
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		1,63	1,65	1,64
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		1,63	1,65	1,64
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultatpour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Catégorie d'actions (T-10) EUR EUR	Catégorie d'actions (T-12) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-12) USD EUR	Catégorie d'actions (A-6) EUR EUR
Revenus				
Produits des parts d'investissements	4.249,84	160,58	1,86	2,11
Intérêts sur les emprunts	29.040,08	1.477,69	28,83	44,69
Intérêts bancaires	2.977,95	324,98	7,76	11,18
Péréquation des revenus	21.993,26	17.600,34	35,50	0,00
Total des revenus	58.261,13	19.563,59	73,95	57,98
Charges				
Charges d'intérêts	-432,30	-15,95	-0,60	-1,66
Commission de gestion / commission de gestion de fonds	-35.421,53	-1.790,90	-30,97	-31,00
Taxe d'abonnement	-1.655,48	-72,51	-1,40	-2,33
Frais de publication et de révision	-1.225,12	-81,50	-1,63	-1,49
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-240,42	-3,14	-0,01	-0,02
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-111,89	-2,72	-0,16	-0,27
Taxes nationales	-794,58	-10,24	-0,07	-0,27
Frais d'établissement	-234,94	-8,85	-0,04	-0,09
Autres charges ¹⁾	-9.339,29	-174,13	-5,55	-8,29
Péréquation des charges	-39.016,47	-28.517,65	-45,18	0,00
Total des charges	-88.472,02	-30.677,59	-85,61	-45,42
Charges nettes ordinaires	-30.210,89	-11.114,00	-11,66	12,56
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,59	1,61	0,33 ³⁾	0,16 ⁴⁾
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,67	1,71	-	-
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,59	1,61	1,35 ⁵⁾	1,04 ⁵⁾
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,59	1,61	1,35 ⁵⁾	1,04 ⁵⁾
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.²⁾ Voir les Notes au rapport.³⁾ Pour la période allant du 11 octobre 2022 au 31 décembre 2022.⁴⁾ Pour la période du 7 novembre 2022 au 31 décembre 2022.⁵⁾ Estimation pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Catégorie d'actions (A-6) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-6) EUR EUR	Catégorie d'actions (T-6) CHF EUR	Catégorie d'actions (T-6) USD EUR
Revenus				
Produits des parts d'investissements	362,55	23.923,58	41.160,48	35,05
Intérêts sur les emprunts	2.090,89	166.771,92	290.772,45	610,84
Intérêts bancaires	274,64	12.536,59	13.775,07	164,21
Péréquation des revenus	1.591,74	73.242,95	25.777,32	629,14
Total des revenus	4.319,82	276.475,04	371.485,32	1.439,24
Charges				
Charges d'intérêts	-34,59	-2.265,15	-3.280,71	-14,53
Commission de gestion / commission de gestion de fonds	-1.688,52	-136.918,39	-239.308,00	-428,63
Taxe d'abonnement	-121,49	-9.793,08	-17.063,06	-30,23
Frais de publication et de révision	-89,56	-7.161,22	-12.153,66	-28,49
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-20,58	-2.008,31	-3.666,21	-0,34
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-8,46	-613,51	-1.016,34	-2,67
Taxes nationales	-39,74	-3.739,75	-7.968,70	-4,54
Frais d'établissement	-16,37	-1.422,54	-2.584,43	-3,28
Autres charges ¹⁾	-375,51	-30.345,67	-56.938,63	-131,10
Péréquation des charges	-2.071,72	-90.529,94	-32.734,87	-591,92
Total des charges	-4.466,54	-284.797,56	-376.714,61	-1.235,73
Charges nettes ordinaires	-146,72	-8.322,52	-5.229,29	203,51
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,05	1,06	1,08	0,25 ⁴⁾
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,13	1,15	1,17	-
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,05	1,06	1,08	0,81 ³⁾
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,05	1,06	1,08	0,81 ³⁾
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de dépositaire et des frais généraux de gestion.²⁾ Voir les Notes au rapport.³⁾ Estimation pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.⁴⁾ Pour la période allant du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2022

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie d'actions	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (A-12) CHF depuis le 12.02.2021	LU1931796905 A2PEED	CHF	-5,30 %	-5,21 %	1,36 % **	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (A-12) EUR depuis le 12.02.2021	LU1931795501 A2PEEC	EUR	-4,69 %	-4,37 %	2,68 % **	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (A-6) CHF depuis le 27.12.2019	LU1931803297 A2PED7	CHF	-4,53 %	-4,11 %	12,45 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (A-6) EUR depuis le 07.11.2022	LU1931802216 A2PED6	EUR	-2,79 **	---	---	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-10) EUR depuis le 31.07.2019	LU1931800350 A2PEEF	EUR	-4,73 %	-4,30 %	12,68 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-12) CHF depuis le 01.02.2021	LU1931801754 A2PEEG	CHF	-4,40 %	-4,28 %	5,97 % **	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-12) USD depuis le 11.10.2022	LU1931801911 A2PEEH	USD	-5,82 % **	---	---	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-12) EUR depuis le 12.02.2021	LU2275633894 A2QK9X	EUR	-4,70 %	-4,37 %	2,50 % **	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-6) CHF depuis le 07.02.2020	LU1931808338 A2PEEA	CHF	-4,68 %	-4,25 %	10,64 % **	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-6) EUR depuis le 14.06.2019	LU1931806399 A2PED9	EUR	-4,41 %	-3,80 %	14,29 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS (T-6) USD depuis le 10.10.2022	LU1931810235 A2PEEB	USD	-5,37 % **	---	---	---

17

* Le résultat répond, sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI), à la directive du 16 mai 2008 édictée par l'Asset Management Association Switzerland « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » (version du 5 août 2021).

** Depuis le lancement

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Composition de l'actif du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS au 31 décembre 2022

18

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Obligations								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
CHF								
CH0353945394	3,000 %	gategroup Fin Reg.S. v.17(2027)	0	0	700.000	66,0000	469.178,43	0,57
CH0127181177	1,250 %	Suisse Reg.S. v.12(2024)	300.000	0	300.000	100,0950	304.950,75	0,37
CH0440081393	0,000 %	Suisse Reg.S. v.19(2034)	8.000.000	1.500.000	6.500.000	83,9260	5.539.951,26	6,76
							6.314.080,44	7,70
EUR								
DE0001102325	2,000 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.13(2023)	6.000.000	0	6.000.000	100,0610	6.003.660,00	7,33
DE0001102366	1,000 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.14(2024)	2.000.000	0	2.000.000	97,6950	1.953.900,00	2,38
FR0013283686	0,000 %	France Reg.S. v.17(2023)	6.400.000	0	6.400.000	99,5760	6.372.864,00	7,78
FR0013344751	0,000 %	France Reg.S. v.18(2024)	500.000	0	500.000	96,7230	483.615,00	0,59
ES0000012H33	0,000 %	Espagne v.21(2024)	3.000.000	0	3.000.000	96,1910	2.885.730,00	3,52
							17.699.769,00	21,60
USD								
US71647NAA72	5,625 %	Petrobras Global Finance BV v.13(2043)	0	0	300.000	84,0750	236.497,89	0,29
US912909AD03	6,650 %	United States Steel Corporation v.07(2037)	0	700.000	800.000	92,3910	693.040,79	0,85
US9128284D91	2,500 %	États-Unis d'Amérique v.18(2023)	1.000.000	0	1.000.000	99,5371	933.306,23	1,14
US9128283U26	2,375 %	États-Unis d'Amérique v.18(2023)	2.000.000	0	2.000.000	99,8418	1.872.326,24	2,28
US91282CBU45	0,125 %	États-Unis d'Amérique v.21(2023)	2.800.000	0	2.800.000	98,9375	2.597.515,24	3,17
US91282CEK36	2,500 %	États-Unis d'Amérique v.22(2024)	2.500.000	0	2.500.000	97,2207	2.278.966,32	2,78
US91282CFF32	2,750 %	États-Unis d'Amérique v.22(2032)	10.900.000	0	10.900.000	91,3984	9.341.237,45	11,40
US92343VCQ59	4,400 %	Verizon Communications Inc. v.14(2034)	2.500.000	0	3.000.000	92,5120	2.602.306,61	3,18
							20.555.196,77	25,09
Valeurs mobilières négociées en Bourse							44.569.046,21	54,39

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							
USD							
US023135CE44	3,000 % Amazon.com Inc. v.22(2025)	1.500.000	0	1.500.000	96,8010	1.361.476,79	1,66
US023135CH74	3,600 % Amazon.com Inc. v.22(2032)	1.000.000	0	1.000.000	92,1240	863.797,47	1,05
US037833BG48	3,200 % Apple Inc. v.15(2025)	1.000.000	0	1.000.000	96,8590	908.195,03	1,11
US037833BZ29	2,450 % Apple Inc. v.16(2026)	2.000.000	0	2.000.000	93,0420	1.744.810,13	2,13
US594918BR43	2,400 % Microsoft Corporation v.16(2026)	3.600.000	0	3.600.000	93,4960	3.155.983,12	3,85
US912909AU28	6,875 % United States Steel Corporation v.21(2029)	500.000	0	500.000	97,4180	456.718,24	0,56
US92343VVGJ70	2,550 % Verizon Communications Inc. v.21(2031)	0	0	2.000.000	82,7360	1.551.542,43	1,89
						10.042.523,21	12,25
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés						10.042.523,21	12,25
Obligations						54.611.569,42	66,64
Parts de fonds d'investissement ²							
Irlande							
IE00B53L4350	CS ETF IE on Dow Jones Industrial AverageSM	6.000	3.300	8.700	386,6000	3.153.699,02	3,85
IE00B5BMR087	iShares Core S&P 500 UCITS ETF	15.200	23.700	3.900	398,3100	1.456.548,52	1,78
						4.610.247,54	5,63
Luxembourg							
LU1781541849	Lyxor MSCI EM Asia UCITS ETF	270.000	100.000	170.000	9,1170	1.549.890,00	1,89
LU0977261329	UBS Lux Fund Solutions - MSCI CHF Switzerland 20/35 UCITS ETF	0	16.500	143.500	24,0950	3.511.356,25	4,28
						5.061.246,25	6,17
Parts de fonds d'investissement ²						9.671.493,79	11,80
Certificats							
Valeurs mobilières négociées en Bourse							
États-Unis d'Amérique							
DE000A0S9GB0	Dte. Börse Commodities GmbH/ Gold Unze 999 Zert. v.07(2199)	139.000	44.000	145.000	54,6600	7.925.700,00	9,67
						7.925.700,00	9,67
Valeurs mobilières négociées en Bourse						7.925.700,00	9,67
Certificats						7.925.700,00	9,67
Portefeuille-titres						72.208.763,21	88,11
Contrats à terme							
Positions longues							
EUR							
LIF 3MO Euribor Future Décembre 2023		480	360	120		-355.387,50	-0,43
						-355.387,50	-0,43
Positions longues						-355.387,50	-0,43

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Les informations relatives aux commissions de souscription et de rachat ainsi qu'au montant maximal de la commission de gestion applicables aux parts de fonds cible peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire et des agents payeurs.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Positions courtes							
EUR							
EUX 10YR Euro-BTP Future Mars 2023		0	60	-60		280.830,00	0,34
EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2023		30	60	-30		35.160,00	0,04
						315.990,00	0,38
GBP							
LIF 10YR Long Gilt Future Mars 2023		0	60	-60		153.933,98	0,19
						153.933,98	0,19
Positions courtes						469.923,98	0,57
Contrats à terme						114.536,48	0,14
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾						8.695.008,09	10,61
Solde des autres créances et engagements						938.415,92	1,14
Actif net du compartiment en EUR						81.956.723,70	100,00

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2022 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	35.688.650,00	36.518.421,58	44,56
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	520.350,00	482.322,26	0,59
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	10.324.150,00	10.500.917,08	12,81
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	37.928.650,00	35.383.525,04	43,17

Opérations de change à terme bilatérales

Au 31.12.2022, les opérations de change à terme bilatérales suivantes étaient encore en cours :

Devise	Contrepartie		Montant dans la devise d'achat	Montant dans la devise de vente	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
CHF/GBP	DZ PRIVATBANK S.A.	Opérations de change bilatérales	15.104.110,40	13.500.000,00	15.370.268,69	18,75
GBP/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Opérations de change bilatérales	8.500.000,00	9.675.140,80	9.589.186,04	11,70

Contrats à terme

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Positions longues			
EUR			
LIF 3MO Euribor Future Décembre 2023	120	28.935.000,00	35,31
		28.935.000,00	35,31
Positions longues			
		28.935.000,00	35,31
Positions courtes			
EUR			
EUX 10YR Euro-BTP Future Mars 2023	-60	-6.602.400,00	-8,06
EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2023	-30	-4.019.700,00	-4,90
		-10.622.100,00	-12,96
GBP			
LIF 10YR Long Gilt Future Mars 2023	-60	-6.768.482,93	-8,26
		-6.768.482,93	-8,26
Positions courtes			
		-17.390.582,93	-21,22
Contrats à terme			
		11.544.417,07	14,09

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

A des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2022*.

Livre sterling	GBP	1	0,8846
China Renminbi Offshore	CNH	1	7,4481
Dollar de Hong Kong	HKD	1	8,3122
Dollar canadien	CAD	1	1,4469
Peso mexicain	MXN	1	20,6036
Couronne norvégienne	NOK	1	10,5423
Rouble russe	RUB	1	77,8545
Franc suisse	CHF	1	0,9847
Dollar US	USD	1	1,0665

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2022 était le 30 décembre 2022. C'est pourquoi les taux de change du 30 décembre 2022 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.

HESPER FUND

Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022

1.) Généralités

La société d'investissement HESPER FUND, SICAV est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois sise au 4, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen. Elle a été fondée le 14 mai 2019 pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples. Ses statuts ont été publiés pour la première fois le 5 juin 2019 sur la plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). La société d'investissement est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 234859. La dernière modification du règlement de gestion a été effectuée le 1er janvier 2021 et publiée au RESA.

Le conseil d'administration de la société de gestion a confié la gestion des investissements, l'administration ainsi que la distribution des actions de la société de gestion à ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. La dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 1er janvier 2015 et a été publiée au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Étant donné que le fonds HESPER FUND, SICAV se compose d'un seul compartiment au 31 décembre 2022, à savoir le HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS, la composition de l'actif net du compartiment, l'évolution de l'actif net du compartiment et le compte de résultat du HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS sont aussi les états consolidés du fonds HESPER FUND :

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Les présents comptes annuels sont établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société d'investissement, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net de la société est libellé en euros (« devise de référence »).
2. La valeur d'une action (« valeur nette d'inventaire par action ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories d'actions émises ultérieurement (« Devise des catégories d'actions »).
3. La valeur nette d'inventaire par action est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième le plus proche. Le conseil d'administration peut déroger à cette règle pour le compartiment concerné, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire par action doit être calculée au moins deux fois par mois.
4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire par action, la valeur des actifs du compartiment concerné, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du compartiment »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre d'actions du compartiment concerné en circulation ce jour d'évaluation. La Société d'investissement peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire par action les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire par action un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 4. Par conséquent, les actionnaires ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion d'actions sur la base d'une valeur nette d'inventaire par action calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif de la société doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans les présents statuts, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du compartiment est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation. La Société de gestion peut déterminer pour chaque compartiment que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

Si des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou autres investissements sont admis à la cote officielle de plusieurs Bourses de valeurs, l'évaluation s'effectue sur la base du cours de la Bourse présentant la plus forte liquidité.

b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.

d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.

e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).

f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.

g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds concerné au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du compartiment concerné sont convertis dans la devise du compartiment au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

L'actif net du compartiment est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses actionnaires.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories d'actions ont été créées au sein du compartiment concerné, le calcul de la valeur nette d'inventaire par action au sein du compartiment concerné est effectué séparément pour chaque catégorie d'actions conformément aux critères cités ci-dessus.

7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2022) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	579.537,10 EUR	7.297,50 EUR
HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	301.012,00 GBP	85.170,00 GBP

3.) Fiscalité

Fiscalité de la Société d'investissement

L'actif de la société n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif de la société n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux compartiments ou catégories d'actions dont les actions sont exclusivement émises à l'intention d'actionnaires institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux actionnaires dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net de la société à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au compartiment ou aux catégories d'actions concernés est indiqué dans l'annexe correspondante au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du compartiment est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du compartiment est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des rendements des actions de la société d'investissement chez l'actionnaire

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les actions qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les actionnaires sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif de la société, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert d'actions.

4.) Affectation des revenus

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

5.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du compartiment}}{\text{Volume moyen du compartiment (Base : ANC* calculé quotidiennement)}} \times 100$$

* ANC = Actif net du compartiment

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du compartiment concerné. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le compartiment concerné seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du compartiment concerné au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

Dans la mesure où le compartiment investit dans le fonds-cible, il est renoncé à calculer un TER synthétique.

6.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

7.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du compartiment concerné et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. A cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach)

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. A cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

- Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. A cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

- Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Compartiment :	Processus de gestion des risques appliqué
HESPER FUND – Global Solutions	VaR absolue
Au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 20 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 6,96 %, un niveau maximum de 24,52 % et une moyenne de 14,83 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation. L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :	
Effet de levier minimum :	75,99 %
Effet de levier maximum :	575,76 %
Effet de levier moyen (médian) :	310,22 % (285,31 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

27

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le fonds HESPER FUND – Global Solutions est de 172,15.

14.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1^{er} janvier 2022. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Transformation de la structure de commissions : La commission de dépositaire et d'administration centrale calculée et prélevée séparément jusqu'ici devrait être supprimée et compensée à l'avenir par la commission de gestion. La commission de gestion est portée à cette fin de 0,10 % à 0,15 %. La commission minimale de la société de gestion devrait également disparaître. La commission de gestion de fonds due aux gestionnaires de fonds externes continue de faire l'objet d'un calcul distinct.
- Mise en application du règlement sur la taxonomie
- Mise en application des orientations de l'AEMF concernant les commissions de performance
- Ajustements de forme

Le prospectus a été modifié avec effet au 1^{er} mai 2022. Les principales incidences négatives (Principal Adverse Impact, PAI) devraient désormais être prises en considération pour le fonds.

Informations liées à la pandémie de COVID19

La Société de Gestion ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société ») a pris différentes mesures visant à assurer une protection contre le coronavirus. Ces mesures concernent ses collaborateurs et ses prestataires de services externes et visent à garantir le déroulement de son activité même dans un scénario de crise.

Outre des mesures d'hygiène poussées dans les locaux et des restrictions imposées aux voyages d'affaires et aux événements, des précautions supplémentaires ont été prises afin de permettre à la Société de gestion de garantir le déroulement fiable et sans entraves de ses processus en cas de soupçon de contamination au coronavirus au sein de son personnel. Avec les progrès des possibilités techniques en matière de travail mobile, la Société a créé les bases nécessaires à la répartition de ses collaborateurs sur plusieurs sites de travail. Cette démarche réduit considérablement le risque d'une propagation du coronavirus au sein de la Société de gestion. La sécurité et la santé des collaborateurs, des clients et des partenaires commerciaux sont notre première priorité. Depuis avril 2020, la Société présente en permanence un taux élevé de travail mobile.

Dans le contexte de la forte baisse des taux d'infection et de la réouverture généralisée de la vie publique, les mesures décrites ci-dessus ont été levées successivement à la mi-2022. Le recours renforcé aux échanges numériques est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La Société de gestion continue de suivre de près les mesures prises pour endiguer le virus ainsi que ses conséquences sur l'économie.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds et de son compartiment.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et de ses compartiments et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

15.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2^e niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

16.) Commission de performance

La société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (« commission de performance ») pouvant aller jusqu'à 10 % de l'augmentation de la valeur nette d'inventaire par action au-delà d'une performance minimale définie (*hurdle rate*) pour autant que la valeur nette d'inventaire en fin d'exercice soit supérieure à la valeur nette d'inventaire par action la plus élevée à la fin des exercices précédents ou, à la fin du premier exercice, supérieure à la valeur nette d'inventaire par action initiale (principe de la *High Watermark*).

La performance minimale définie (*hurdle rate*) est de 1 % par an au jour de calcul, calculé linéairement chaque jour de calcul au prorata des jours précédents à l'intérieur de la période de calcul.

Principe du *High Watermark* : lors de la création du fonds, la *High Watermark* est identique à la première valeur nette d'inventaire par action. Si la valeur par action au dernier jour d'évaluation d'un exercice ultérieur est supérieure à la *High Watermark* actuelle, la *High Watermark* est fixée à la valeur par action calculée au dernier jour d'évaluation de cet exercice. Dans tous les autres cas, la *High Watermark* reste inchangée.

L'évolution de la valeur nette d'inventaire (performance de la valeur par action) est calculée chaque jour d'évaluation en comparant la valeur par action actuelle à la valeur par action la plus élevée des dates de fin d'exercice précédentes (*High Watermark*). Si le fonds possède différentes catégories d'actions, la valeur par action de chaque catégorie d'actions est utilisée pour le calcul.

Pour déterminer l'évolution de la valeur par part, il est tenu compte des versements de distribution éventuellement effectués entre les deux dates, c'est-à-dire que ces distributions sont ajoutées à la valeur par action actuelle réduite des distributions.

À partir du début de chaque exercice, la commission de performance est calculée chaque jour d'évaluation sur la base de l'évolution susmentionnée de la valeur par action, du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice et de la valeur par action la plus élevée à la fin des exercices précédents (*High Watermark*).

Lors des jours d'évaluation où l'évolution de valeur de la valeur par action est supérieure à la performance minimale (*hurdle rate*) (*surperformance*) et dépasse la valeur par action actuelle de la *High Watermark*, le montant global délimité est revu à la hausse selon la méthode indiquée ci-dessus. Lors des jours d'évaluation où l'évolution de valeur de la valeur par action est inférieure à la performance minimale (*hurdle rate*) (*surperformance*) ou est inférieure à la valeur par action actuelle de la *High Watermark*, le montant global délimité est dissout. Les dates du jour d'évaluation précédent (identique à la fin de l'exercice) sont utilisées comme base du calcul.

Pour autant qu'une commission de performance soit due, le montant calculé au dernier jour d'évaluation de la période de calcul peut être prélevé sur le fonds à la charge de la catégorie d'actions concernées à la fin de l'exercice.

Si l'évolution de la valeur par action d'un exercice est inférieure à la performance minimale convenue (*hurdle rate*), cette performance minimale convenue n'est pas cumulée avec la performance minimale de l'année suivante.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire moyenne) pour les différents compartiments sont les suivants :

Dénomination	ISIN	Commission de performance	
		en EUR	en %
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	LU1931795501	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	LU1931796905	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	LU2275633894	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	LU1931800350	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	LU1931801754	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD	LU1931801911	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	LU1931802216	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	LU1931803297	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	LU1931806399	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	LU1931808338	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	LU1931810235	0,00	0,00

29

17.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088) (non révisé)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Compte tenu de la stratégie ESG du gestionnaire du fonds, le processus de décisions d'investissement du fonds tient compte de critères ESG, et en particulier des risques en matière de durabilité.

ETHENEA Independent Investors S.A. (Société de gestion et gestionnaire du fonds) a souscrit aux principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI - United Nations-supported Principles for Responsible Investment).

L'univers d'investissement englobe les actions et obligations d'entreprises du monde entier ayant subi un processus de sélection systématique. Ce processus de sélection tient également compte des aspects ESG sur la base des analyses propres et à l'aide de services de recherche externes. Le fonds investit uniquement dans des titres d'entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance et qui ne tombent pas sous le coup des critères d'exclusion généraux.

La gestion du fonds par la Société de gestion fait également appel aux recherches externes d'une ou de plusieurs agences de notation en matière de durabilité. Les résultats de ces recherches sont l'une des composantes prises en compte dans le processus de décision d'investissement du gestionnaire de fonds.

Afin d'évaluer l'adéquation d'investissements pour l'actif du fonds, les différents critères ESG sont donc également pris en considération parallèlement aux paramètres traditionnels pour les prévisions de risques/rendement.

Le lecteur trouvera des informations détaillées sur les principes de l'investissement responsable appliqués par la Société de gestion ainsi que sur les agences de notation de durabilité utilisées sur le site www.ethenea.com, rubrique « À PROPOS D'ETHENEA ».

Le gestionnaire de fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4, paragraphe 1, sous a) du règlement (UE) 2019/2088.

Dans la mesure où un compartiment tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, des informations à ce sujet sont fournies dans l'annexe correspondante. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du Gestionnaire de fonds www.ethenea.com.

18.) Informations relatives au système de rémunération (non révisées)

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 2.481.720,00 EUR au 31 décembre 2021. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2021 :	2.481.720,00 EUR
Dont rémunération fixe :	2.041.720,00 EUR
Dont rémunération variable :	440.000,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariées de l'entreprise de sous-traitance :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

30

19.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non révisé)

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel. Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

20.) Informations à l'attention des investisseurs suisses (non révisé)

a) Généralités

Le prospectus accompagné de statuts, de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b.) Numéros de valeurs :

HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	47598691
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	47598718
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	59018522
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	47598721
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	47598724
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD	47598729
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	47598733
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	47598735
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	47599067
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	47599508
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	47599544

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel.

Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC*} = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

Catégorie d'actions	TER suisse	
	Avec commission de performance	Sans commission de performance
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	1,63	1,63
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	1,65	1,65
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	1,64	1,64
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	1,59	1,59
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	1,61	1,61
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD	1,35 ¹⁾	1,35 ¹⁾
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	1,04 ²⁾	1,04 ²⁾
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	1,05	1,05
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	1,06	1,06
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	1,08	1,08
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	0,81 ³⁾	0,81 ³⁾

1) Pour la période allant du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

2) Pour la période du 4 novembre 2022 au 31 décembre 2022.

3) Pour la période du 7 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

32 A l'attention des actionnaires de
Hesper Fund, SICAV
4, rue Thomas Edison
L-1455 Strassen
Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Hesper Fund, SICAV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du compartiment au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (International Standards on Auditing, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration du fonds. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

33

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration du fonds

Le Conseil d'administration du fonds est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration du fonds est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration du fonds ou de l'un de ses compartiments n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est de fournir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

34 Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration du fonds ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous tirons des conclusions quant à la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation. Nous nous formons également un avis, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative concernant les événements ou les conditions qui pourraient faire planer un doute important quant à la capacité du Fonds à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2023

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS

Identifiant d'entité juridique : 529900ZQCD500331SM04

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/ 852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**
☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : %

☒ ☐ ☒ **Non**
☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Compartiment privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- La gouvernance des entreprises
- Les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise
- Les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées)

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie

manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- prévention de la corruption ;
- prévention de la fraude ;
- contrôle de la qualité des produits.

Le Compartiment met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 21,9. Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 20,7.

Les valeurs individuelles présentant des risques très élevés (score de risque ESG de plus de 50) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

s. o.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

37

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org). Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

La liste comprend les investissements suivants, qui ont représenté la majeure partie des investissements réalisés au cours de la période sous revue du 01.01.2022 au 31.12.2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
iShares Core S&P 500 UCITS ETF	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	9,175	Irlande
UBS Lux Fund Solutions – MSCI Switzerland 20/35 UCITS ETF	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	5,9225	Luxembourg
Dte. Börse Commodities GmbH/Gold Unze 999 Zert. v.07(2199)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	4,7325	Allemagne
Suisse Reg.S. v.19(2034)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,7125	Suisse
iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF DE	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	3,6725	Allemagne
Microsoft Corporation v.16(2026)	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,615	États-Unis d'Amérique
CS ETF IE on Dow Jones Industrial AverageSM	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	3,235	Irlande

Espagne v.21(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,19	Espagne
France Reg.S. v.17(2023)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,1125	France
États-Unis d'Amérique v.22(2032)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,85	États-Unis d'Amérique
Verizon Communications Inc. v.21(2031)	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,685	États-Unis d'Amérique
France Reg.S. v.21(2027)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,525	France
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,225	États-Unis d'Amérique
Verizon Communications Inc. v.14(2034)	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,04	États-Unis d'Amérique
Canada v.21(2022)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,9075	Canada

39



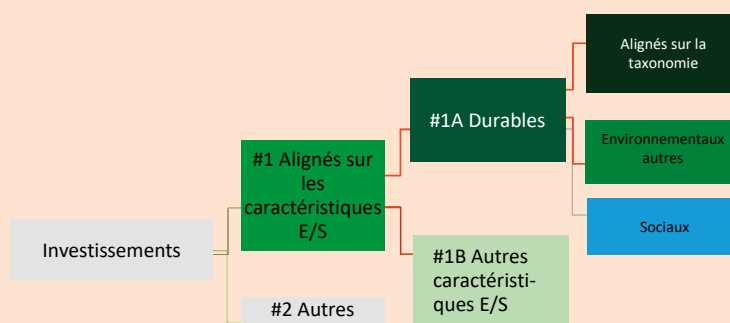
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 66,00 % à la date de référence.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 34,00 % à la date de référence.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ; La part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence.

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 66,00 % à la date de référence.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

Secteur	% d'actifs
Emprunts d'État	49,50 %
Parts de fonds d'investissement	11,80 %
Services à la consommation	9,67 %
Services de télécommunications	5,07 %
Logiciels et services	3,85 %
Matériel et équipement informatique	3,24 %
Commerce de gros et de détail	2,71 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,41 %
Transports	0,57 %
Energie	0,29 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du point de vue de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et la transition vers les énergies renouvelables ou des combustibles à faible intensité de CO₂ d'ici à fin 2035. Les critères relatifs à l'énergie nucléaire comprennent des prescriptions étendues en matière de sécurité et d'évacuation des déchets.

L'objectif principal de ce Fonds est de contribuer à la réalisation des caractéristiques E/S. C'est pourquoi ce Fonds ne s'engage pas actuellement à investir une part minimale de son actif total dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 3 du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE. Il en va de même pour les indications relatives aux investissements dans des activités économiques classées comme des activités habilitantes ou transitoires au titre de l'article 16 ou 10, paragraphe 2, du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE.

- Le produit financier investit-il dans des activités alignées sur la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire¹ ?

☐ Oui :

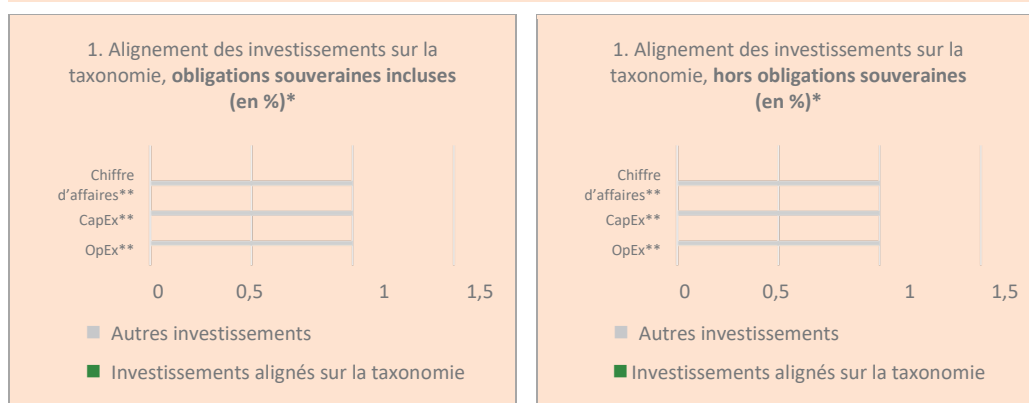
☐ dans le gaz fossile ☐ dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

** Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part d'investissements alignés sur la taxonomie en pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation.

Ce graphique ne contient pas les informations relatives aux domaines du gaz fossile et de l'énergie nucléaire. Les investissements réalisés dans ces domaines sont dans les deux cas de 0,00 %.

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Activités transitoires : 0 %
 Activités habilitantes : 0 %

Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes alignées sur la taxonomie. On part du principe que ces données seront disponibles pour les prochains comptes annuels.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

S. O.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %

42

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles,

et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Outre les dialogues avec les représentants des entreprises et les prises de position par écrit, par exemple l'exigence d'un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement afin de prévenir les atteintes aux droits de l'homme, le Fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans le ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethenea.com/dokumente-zu-esg/>).

43



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Gestion, distribution et conseil

44

Société d'investissement : Siège social	HESPER FUND, SICAV 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Conseil d'administration de la société d'investissement	
Président du conseil d'administration :	Arnoldo Valsangiacomo ETHENEA Independent Investors S.A.
Administrateurs :	Andrea Siviero ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG Frank Hauprich ETHENEA Independent Investors S.A.
Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
Gérants de la Société de gestion :	Frank Hauprich Thomas Bernard Josiane Jennes
Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :	
Président du conseil d'administration :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
Administrateurs :	Skender Kurtovic ETHENEA Independent Investors S.A. Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.
Dépositaire :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Agent de registre et de transfert et Agent d'administration centrale :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg

Gestionnaire du fonds	ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG Sihleggstrasse 17 CH-8832 Wollerau
Agent payeur au Grand-Duché de Luxembourg :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Réviseur d'entreprises de la société d'investissement et de la société de gestion :	Ernst & Young S.A. 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Informations à l'attention des investisseurs en République fédérale d'Allemagne :	
Agent payeur et d'information (jusqu'au 31 décembre 2022) :	DZ BANK AG Deutsche Zentral-Genossenschaft sbank, Frankfurt am Main Platz der Republik D-60265 Frankfurt am Main
Agent payeur et d'information (à partir du 1er janvier 2023) :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :	
Représentant en Suisse :	IPConcept (Schweiz) AG Münsterhof 12 Postfach CH-8022 Zürich
Agent payeur en Suisse :	IPConcept (Schweiz) AG Münsterhof 12 Postfach CH-8022 Zürich
Informations à l'attention des investisseurs en France :	
Agent payeur en France :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Agent centralisateur en France :	Société Générale 29, Boulevard Haussmann F-75009 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com